

ANEVIA CONFIRME SON ELIGIBILITE AU DISPOSITIF PEA-PME

Paris, le 16 mars 2016 – Anevia, éditeur de logiciels d'optimisation des flux vidéo, confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au Décret n° 2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5.000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1.500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2.000 millions d'euros, d'autre part.



Pour rappel, ce dispositif permet aux particuliers d'investir jusqu'à 75.000 euros dans les sociétés éligibles tout en bénéficiant, sous certaines conditions, de la fiscalité avantageuse du PEA classique.

À propos d'Anevia

Leader des infrastructures logicielles pour la diffusion multi-écrans de vidéos en direct et à la demande (VoD), Anevia (Euronext : ALANV) fut fondée en 2003 par les créateurs du célèbre VLC Media Player. Véritable pionnière des Content Delivery Networks vidéo, Anevia met au point des technologies innovantes qui permettent de regarder la télévision partout, tout le temps et sur n'importe quel appareil. Les solutions Anevia sont utilisées partout dans le monde par les diffuseurs, les opérateurs télécom Tier 1 et Tier 2, ainsi que par de nombreuses entreprises du secteur public et privé. La société a son siège social en France et dispose de bureaux aux États-Unis et à Dubai. Pour toute information complémentaire, consultez le site Internet de la société : www.anevia.com

Contacts

ANEVIA

Frédéric CATHERINE
Responsable Marketing et Communication
Tel : +33 1 41 98 32 40
Email : investisseurs@anevia.com

ACTIFIN

Alexandre COMMEROT
Isabelle DRAY (relations presse)
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : acommerot/idray@actifin.fr

ALANV
LISTED
ALTERNEXT

Libellé : Anevia
Code ISIN : FR0011910652
Mnémonique : ALANV
Nombre d'actions composant le capital social : 3 053 994

